

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

COUR CONSTITUTIONNELLE DU TOGO

1998

18 mai - Ordonnance n° 11/P arrêtant la liste nominative des candidats à l'élection présidentielle des 14 et 28 juin 1998..... 1

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS,
ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

COUR CONSTITUTIONNELLE DU TOGO

ORDONNANCE N° 11/98/P du 18 Mai 1998 arrêtant la liste nominative des candidats à l'élection présidentielle des 14 et 28 Juin 1998

Nous, AKAKPO Koffi Charles, Président par intérim de la Cour Constitutionnelle ;

Vu la loi N° 92-003/PM du 08 Juillet 1992 portant code électoral modifiée par l'ordonnance n° 93-02/PR du 16 Avril 1993 et la loi N° 97-15 du 15 Septembre 1997 ;

Vu le décret n° 98/056/PR du 30 Avril 1998 portant convocation du corps électoral en vue du premier tour de scrutin de l'élection présidentielle ;

Vu le règlement intérieur de la Cour Constitutionnelle du 13 mai 1997 ;

Vu l'ordonnance N° 005/97 du 8 Août 1997 de la Cour Constitutionnelle désignant le Président par intérim de la Cour ;

Vu les dépôts de candidatures effectués respectivement :

1 - le 13 mai 1998 à 11 h 50 mn par Monsieur Gilchrist OLYMPIO, né le 26 décembre 1936 à Lomé (Préfecture du Golfe), Economiste, candidat du parti politique dénommé "Union des Forces du Changement" (UFC) ;

2 – le 13 mai 1998 à 18 h 55 mn par Monsieur GNININVI Léopold, né le 19 décembre 1942 à Aného (Préfecture des Lacs), Professeur d'Université, candidat du parti politique dénommé "Convention Démocratique des Peuples Africains" (CDPA) ;

3 – le 13 mai 1998 à 20 h 10 mn par Monsieur GNASSINGBE Eyadéma, né le 26 décembre 1935 à Pya (Préfecture de la Kozah), Président de la République Togolaise en exercice, candidat du parti politique dénommé "Rassemblement du Peuple Togolais" (RPT) ;

4 – le 14 mai 1998 à 9 h 27 mn par Monsieur ADANI Ifè Atakpamévi, né le 09 décembre 1944 à Lomé (Préfecture du Golfe), Professeur à l'Université du Bénin, candidat du parti politique dénommé "Alliance Togolaise des Démocrates" (ATD) ;

5 – le 15 mai 1998 à 10 h 23 mn par Monsieur AGBOYIBO Yawovi, né en 1943 à Kouvé (Préfecture de Yoto), Avocat, candidat du parti politique dénommé "Comité d'Action pour le Renouveau" (CAR) ;

6 – le 15 mai 1998 à 17 h 45 mn par Monsieur AYEVA Zarifou, né le 22 avril 1942 à Sokodé (Préfecture de Tchaoudjo), Directeur de société, candidat du parti politique dénommé "Parti pour la Démocratie et le Renouveau" (PDR) ;

7 – le 15 mai 1998 à 21 h 30 mn par Monsieur AMOUZOU Jacques Kwamé-Mensah, né le 25 juillet 1936 à Gbatopé-Sécocoh (Préfecture de Zio), Directeur de société, candidat du parti politique dénommé "Union des Libéraux Indépendants" (ULI) ;

Considérant que les formes et délais prévus par la loi pour le dépôt de candidatures ont été respectés ;

Considérant par ailleurs que de l'examen des dossiers présentés par les intéressés et des investigations par nous effectuées, il résulte que les candidats remplissent toutes les conditions d'éligibilité exigées par la loi, à l'exception de Monsieur ADANI Ifè Atakpamévi pour non production du récépissé de cautionnement prévu par l'article 125 du code électoral ;

En conséquence,

Déclarons irrégulière la candidature de Monsieur ADANI Ifè Atakpamévi et la rejetons ;

Déclarons régulières celles de Messieurs :

- * GNASSINGBE Eyadéma
- * Gilchrist OLYMPIO
- * GNININVI Léopold
- * AGBOYIBO Yawovi
- * AYEVA Zarifou
- * AMOUZOU Jacques Kwamé-Mensah

Arrêtons la liste des candidats à l'élection présidentielle des 14 et 28 Juin 1998 comme suit :

1. **Général GNASSINGBE Eyadéma,**
Né le 26 décembre 1935 à Pya (Préfecture de la Kozah)
De GNASSINGBE et de N'DANIDA
De Nationalité togolaise
Candidat du parti politique légalement constitué et dénommé "Rassemblement du Peuple Togolais" (RPT), lequel a choisi la couleur blanche et comme emblème l'épis de maïs pour l'impression de ses bulletins de vote.
2. **Gilchrist OLYMPIO,**
Né le 26 décembre 1936 à Lomé (Préfecture du Golfe)
De Sylvanus OLYMPIO et de Dina OLYMPIO
De Nationalité togolaise
Candidat du parti politique légalement constitué et dénommé "Union des Forces du Changement" (UFC), lequel a choisi la couleur bleue azur et comme emblème le palmier-stylisé pour l'impression de ses bulletins de vote.
3. **GNININVI Mensan Léopold**
Né le 19 décembre 1942 à Aného (Préfecture des Lacs)
De GNININVI Jean et de AHOEVOH Gbélé
De Nationalité togolaise
Candidat du parti politique légalement constitué et dénommé "Convention Démocratique des Peuples Africains" (CDPA), lequel a choisi la couleur blanche et comme emblème deux mains jointes en signe d'union pour l'impression de ses bulletins de vote.
4. **AGBOYIBO Yawovi**
Né en 1943 à Kouvé (Préfecture de Yoto)
De AGBOYIBO Soklou et de DONFIO
De Nationalité togolaise
Candidat du parti politique légalement constitué et dénommé "Comité d'Action pour le Renouveau" (CAR), lequel a choisi la couleur bleue azur et comme emblème le bélier noir sur fond solaire jaune pour l'impression de ses bulletins de vote.
5. **AYEVA Zarifou**
Né le 22 avril 1942 à Sokodé (Préfecture de Tchaoudjo)
De AYEVA Dermann et de AMIDOU Aïssatou
De Nationalité togolaise
Candidat du parti politique légalement constitué et dénommé "Parti pour la Démocratie et le Renouveau" (PDR), lequel a choisi la couleur verte et comme emblème une palme tenue par une main de femme et une main d'homme pour l'impression de ses bulletins de vote.

6. AMOUZOU Jacques Kwamé-Mensah

Né le 25 juillet 1936 à Gbatopé-Seccoh (Préfecture de Zio)

De AMOUZOU Ahiadobou et de DASSI AMOUZOU Ahiadobou

De Nationalité togolaise

Candidat du parti politique légalement constitué et dénommé "*Union des Libéraux Indépendants*" (ULI), lequel a choisi la couleur verte et comme emblème une étoile blanche à cinq (5) branches pour l'impression de ses bulletins de vote.

Disons que la présente ordonnance sera affichée au Greffe de la Cour Constitutionnelle ;

Déclarons en outre qu'elle sera publiée au *Journal Officiel* de la République togolaise.

Fait en notre cabinet à la Cour Constitutionnelle le dix huit mai mil neuf cent quatre vingt dix huit ;

Le Président par intérim,
AKAKPO Koffi Charles